



ALSH L'îlot Loisirs

Bulletin d'inscription



Vacances de PRINTEMPS 2023

Madame/Monsieur (NOM et prénom du responsable légal) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../..... Mobile :/...../...../...../.....

N° Allocataire CAF/MSA ou N° de sécurité sociale :

Quotient Familial :

SITE UNIQUE POUR L'ACCUEIL
DE VOS ENFANTS PENDANT
LES PETITES VACANCES :
AGRIS

Autre(s) aide(s) (préciser) :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :	Age :

**“CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET
ACCEPTE LES MODALITÉS D’INSCRIPTION DE L’ALSH”.**

A....., le.....

Signature

Nombre de places limité, compléter et retourner le bulletin le plus rapidement.

- Pour que l'inscription soit prise en considération, le dossier de votre (vos) enfant(s) doit être complet. Renseignez-vous auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs ou sur notre site internet.

- Pour que les différentes aides (Comité d'Entreprise, Conseil Départemental...) vous soient attribuées, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.



“LA TRAVERSÉE LÉGENDAIRE DE LA PETITE RIVIÈRE” DES VACANCES D’HIVER PRENDRA UNE TOURNURE **ARTISTIQUE**. LE PROJET D’AMÉNAGEMENT DU SITE COMMUNAUTAIRE SE CLOTURERA AUTOUR D’UN TEMPS FESTIF LE VENDREDI **14 AVRIL**. LES ENFANTS SE METTRONT EN SCÈNE POUR LE PLUS GRAND PLAISIR DES FAMILLES.

LES VACANCES SE POURSUIVront AVEC LA DÉCOUVERTE DE L’ARTISANAT. EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DES FÊTES D’AGRIS, LES ENFANTS PRÉPARERONT UNE EXPOSITION QUI SERA INSTALLÉE LE **14 MAI 2023**, À L’OCCASION DU 2ÈME MARCHÉ ARTISANAL D’AGRIS. AVEC LA COMPLICITÉ D’ARTISANS D’ART, LES ENFANTS SERONT ACCOMPAGNÉS DANS LEURS CRÉATIONS.

- ATELIERS VITRAIL POUR LE GROUPE DES **PETITS** : LES **12 ET 17 AVRIL**
- ATELIER FEUTRINE A L’EAU POUR LE GROUPE DES **MOYENS** : LE **18 AVRIL**
- ATELIERS MODELAGE SCULPTURE POUR LE GROUPE DES **GRANDS** : LES **17 ET 19 AVRIL**.

Inscription à la journée :

Semaines	Inscriptions				
	L	M	Me	J	V
Du 11 AU 14 AVRIL	FERIE				
Du 17 AU 21 AVRIL					

Vendredi 21 avril, l’ALSH est délocalisé au GYMNASSE de SAINT-SORNIN

(Transport annulé sur cette journée : déposer DIRECTEMENT les enfants entre 7h30-9h00 au gymnase et les récupérer entre 17h00-18h30)

Transport :

Votre enfant prendra-t-il le bus ?

- OUI NON
 Matin
 Soir



Sur quelle commune ?

CHAZELLES (place de l’école) :
8h10 - 17h50

PRANZAC (place de la Mairie) :
8h20 - 17h40

à 6 places + 2 places devant pour des enfants de + 10 ans.

Circuit de ramassage assuré en minibus par l’AL

Le 21/04/23 : en raison de l’accueil délocalisé, le ramassage Matin et Soir est annulé !

Le respect des horaires est impératif. La présence des parents est indispensable au retour du bus (dans le cas contraire, l’enfant sera ramené à l’Accueil de Loisirs - AGRIS).

Programme d’animation et temps forts seront consultables sur le site internet :

<https://www.rochefoucauld-perigord.fr/espace-parents/les-accueils-de-loisirs/als-h-ilot-loisirs/les-vacances>



- Toute annulation devra être signalée 5 jours ouvrés avant la journée concernée. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

- En cas de maladie, prévenir dans les plus brefs délais et au plus tard le jour de fréquentation. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas (3,00€) restera à la charge de la famille dans une limite de 5 absences. Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l’absence pour maladie, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés au plein tarif.